



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

09 juillet 2021



## Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

### Édito



**Pierre-André Durand**  
*Préfet de la région  
Normandie, préfet  
de la Seine-Maritime.*

« L'épidémie du Covid-19 appelle à un redressement rapide et durable de l'économie française. À cet effet, France Relance s'articule autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Pour accélérer cette relance tout en accompagnant les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires, le Premier ministre a souhaité dans sa circulaire du 20 novembre 2020 que chaque territoire s'inscrive dans un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

L'objectif de ce contrat est de proposer un accompagnement spécifique à chaque territoire afin qu'il soit en mesure de décliner un projet de relance et de transition écologique en concordance avec ses compétences ainsi qu'avec les besoins et les enjeux des politiques territorialisées de l'État. Le CRTE est dorénavant l'outil de contractualisation privilégié entre l'État et les territoires sur la période 2021-2026, à la fois support intégrateur et simplificateur. Dès le 4 décembre 2020, j'ai saisi les collectivités du département pour déterminer le périmètre adéquat de ces contrats. Elles ont ensuite été accompagnées par les services de l'État dans l'élaboration de leur projet de territoire. Portés par les collectivités et les intercommunalités, ces projets s'inscrivent dans une stratégie territoriale de transition écologique. Au total, ce sont 124 millions d'euros mobilisés par l'État pour des actions qui figurent ou figureront dans les CRTE de la Seine-Maritime. Les acteurs seinomarins ont répondu présents à l'appel du Premier ministre puisque dès le 1er avril, les 16 territoires porteurs d'un CRTE ont confirmé leur engagement dans la démarche en signant un protocole de préfiguration.

Le focus de la semaine porte sur l'appel à manifestation d'intérêt « Mondes nouveaux ». Ce programme de soutien à la conception et à la réalisation de projets artistiques, de 30 millions d'euros, est l'occasion pour les artistes et les créateurs, particulièrement fragilisés par la crise, de voir une idée de création originale se concrétiser. »

### Sommaire

## APPELS À PROJETS ET AIDES

France Vue sur mer

Cantines scolaires

Prolongation aide à l'embauche  
travailleur handicapé

Soutien financier pour les  
restaurateurs employant un  
salarié en insertion

Prolongation des appels à projets  
consacrés aux secteurs industriels

## TABLEAU DE BORD

Carte des lauréats de l'appel à projets  
pour un socle numérique dans les  
écoles primaires

Quelques chiffres en Seine-Maritime

## FOCUS SUR ...

L'appel à manifestation d'intérêt à  
l'attention des artistes et créateurs -  
« Mondes nouveaux »



## France Vue sur mer

Le dispositif lancé par le Ministère de la Mer et le Ministère de la Transition Écologique s'adresse aux **maîtres d'ouvrages publics**, au premier rang desquels figurent **les collectivités**, concernés par des sentiers littoraux. Les projets peuvent consister à créer de nouveaux sentiers, en restaurer des tronçons, en améliorer les accès et donc nécessiter la réalisation d'études préalables utiles. Élaboré dans le cadre du plan de relance, le projet dont le pilotage a été confié au Cerema sera doté d'une première **enveloppe de 5 millions d'euros**.

Plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-vue-mer-developper-mettre-lumiere-sentier-du-littoral>

## Cantines scolaires

L'État accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques élémentaires des petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable, en proposant plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les repas qu'elles servent. Ce financement permettra par exemple l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation des produits frais, la modernisation de la cantine ou encore la formation du personnel de cuisine. Pour bénéficier de cette aide, les communes éligibles peuvent faire une demande sur le site internet de l'Agence de service et de paiement.

Pour remplir le formulaire de demande : <https://www.asp-public.fr/france-re-lance-soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/plan-de-soutien-aux-cantines-scolaires-des-petites-communes>

## Prolongation aide à l'embauche travailleur handicapé

Une aide exceptionnelle à **l'embauche des travailleurs handicapés** a été mise en place dès la rentrée 2020 par le Gouvernement, dans le cadre du plan France Relance. Cette aide, qui peut s'élever jusqu'à **4 000€**, vise à encourager les entreprises à recruter des travailleurs handicapés en dépit de la crise économique. Pour en bénéficier, vous pourrez remplir votre demande sur la plateforme de télé-service de **l'Agence de services et de paiement (ASP)**. Votre demande doit être déposée dans un **délai maximal de 6 mois suivant la date de début d'exécution du contrat** pour un recrutement entre le 01/09/2020 et le **30/06/2021**.

Plus d'informations : <https://www.pole-emploi.fr/employeur/aides-aux-recrute-ments/les-aides-a-l'embauche/une-aide-exceptionnelle-de-4000.html>

## Soutien financier pour les restaurateurs employant un salarié en insertion

Le Gouvernement a annoncé le 30 juin la mise en place d'une aide financière destinée aux entreprises du secteur de la restauration. L'objectif est de favoriser le recrutement de salariés en structure d'insertion tout en répondant aux besoins de recrutement actuels du secteur.

Jusqu'au 30 septembre 2021, l'État apportera un soutien financier de 1,5 euros supplémentaire pour chaque heure effectuée par un salarié en structure d'insertion. Celui-ci doit disposer d'une expérience dans les métiers de la restauration et être mis à disposition par des associations intermédiaires (AI) ou par des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Une plateforme en ligne est disponible pour effectuer les rapprochements entre les restaurateurs, les AI et ETTI : <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur le soutien financier : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cp\\_soutien\\_financier\\_recrutement\\_de\\_salaries\\_en\\_insertion\\_dans\\_les\\_metiers\\_de\\_la\\_restaurantion.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cp_soutien_financier_recrutement_de_salaries_en_insertion_dans_les_metiers_de_la_restaurantion.pdf)

## Prolongation des appels à projets consacrés aux secteurs industriels

Le **7 septembre 2021**. C'est la nouvelle date limite pour l'envoi des candidatures pour les appels à projets consacrés aux secteurs industriels.

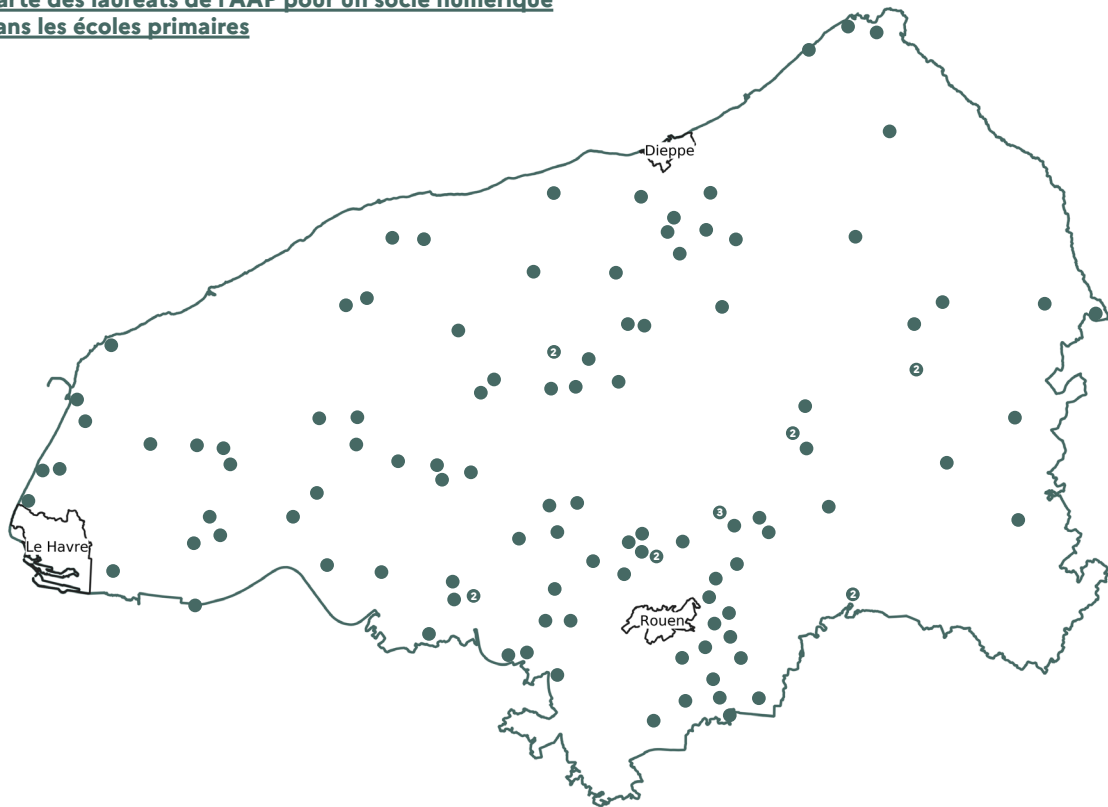
Les différents dispositifs de soutien concernés sont :

- **Le fonds de soutien aux investissements et d'accompagnement**, visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des filières aéronautique et automobile.
- **Le fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire** comprenant l'appel à projet pour **l'innovation et la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire**, visant à développer des solutions d'« Usines du futur ». Il comprend également l'appel à projets pour le **renforcement des compétences de la filière nucléaire**.
- **L'appel à projet (Re)localisation** visant à soutenir l'investissement dans les secteurs de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'électronique, des intrants essentiels de l'industrie et des applications industrielles de la 5G.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance-prolongation-appels-projets-secteurs-industriels>



## Carte des lauréats de l'AAP pour un socle numérique dans les écoles primaires



● Le chiffre présent sur certains points correspond au nombre d'écoles bénéficiaires

Consultez la liste des lauréats de l'appel à projet en cliquant ici, ou sur : <https://www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341>

## Quelques chiffres en Seine-Maritime

### Écologie



**78** projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

**4 979** dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

### Compétitivité



**11 042** entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

**13 entreprises industrielles** bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7 millions d'€**.

**15 entreprises industrielles** bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **22,6 millions d'€**.

### Cohésion



**8 292** contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

**6 836** aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

**1 173** jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

### Plan de soutien



**23 900** entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **336 millions d'€**.

**9 000** entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,46 milliards d'€**.

**21 800** entreprises concernées par l'activité partielle, soit **429 millions d'€** d'indemnités.



## Soutien à la création et à la réalisation de projets artistiques

*Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement consacre 30 millions d'euros à un programme de soutien à la conception et à la réalisation de projets artistiques, « Mondes nouveaux ».*

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet de permettre aux artistes et aux créateurs, lourdement impactés par la crise sanitaire, de participer à ce programme et de soumettre une idée de création, unique et originale, pouvant être réalisée dans ce cadre.

Les différentes propositions seront sélectionnées à partir d'une ample liste où se retrouveront des auteurs de communautés artistiques et intellectuelles de tous les horizons. Un comité artistique composé de professionnels couvrant les différentes disciplines ouvertes à ce programme (arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués), sélectionnera les dossiers qui seront étudiés en vue de leur concrétisation. Au-delà de leur fonction de jury, les membres du comité s'engageront auprès des candidats retenus pour les accompagner dans l'accomplissement de leurs intentions.

Afin de disposer du temps et des conditions indispensables à la création, les candidats retenus se verront attribuer une allocation de recherche à la mi-septembre, afin de préciser leurs intentions, d'en analyser la faisabilité et d'aboutir à un projet concret qui fera l'objet d'une production.

Les différents sites placés sous l'autorité du Centre des monuments nationaux et du Conservatoire du littoral pourront être associés à la présentation, à l'exposition, ou à l'installation des œuvres qui souhaiteront s'y inscrire. Les productions seront lancées entre octobre 2021 et décembre 2022. Tous les projets réalisés seront présentés au public, selon leur nature, dans le cadre qui leur conviendra.

### Comment candidater ?

Pour être sélectionnés, les artistes ou collectifs d'artistes sont invités à déposer leur candidature en format numérique jusqu'au 22 août 2021.

Pour déposer votre dossier : [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel\\_mondes-nouveaux](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel_mondes-nouveaux)